



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2023-344

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction Regionale des Finances Publiques /

R03-2023-12-06-00001 - DS près du comité départemental de l'ordre des experts comptables 06.12.2023 (1 page)

Page 3

R03-2023-12-06-00002 - Représentant ministère économie 06.12.2023 (1 page)

Page 5

Direction Regionale des Finances Publiques

R03-2023-12-06-00001

DS près du comité départemental de l'ordre des
experts comptables 06.12.2023



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE GUYANE

Décision du *6 décembre 2023*

portant délégation de fonctions du commissaire du Gouvernement près le comité
départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane

L'administrateur de l'État, Directeur régional des Finances publiques de Guyane,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des
experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable,
notamment son article 56 ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le
comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane ;

Décide :

Article 1

Délégation de fonctions est donnée à M. Johann FRIGIERE, inspecteur principal des
Finances publiques à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de
commissaire du Gouvernement auprès du comité départemental de l'ordre des experts-
comptables de Guyane.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de Guyane.

Fait à Cayenne, le *06/12/2023*

Le commissaire du Gouvernement

Grégory ROUTARD

Direction Regionale des Finances Publiques

R03-2023-12-06-00002

Représentant ministère économie 06.12.2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUYANE
RUE FIEDMOND
97 300 CAYENNE

Arrêté relatif à la désignation du représentant du ministre chargé de l'économie à la commission régionale près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane

L'administrateur de l'État, Directeur régional des Finances publiques de Guyane,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56 ;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane ;

ARRÊTE

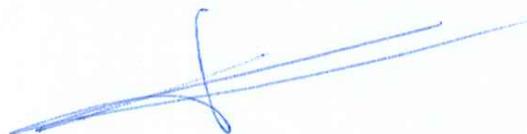
Article 1^{er}

Monsieur Pascal DOURE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, est désigné en tant que représentant du ministre chargé de l'économie pour la commission régionale de Guyane.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 6 décembre 2023
Le Directeur régional des Finances publiques de la Guyane



Grégory ROUTARD